



L'action directe : extension des modes de participation politique, ou menace pour la démocratie ?

Cédric Polère – Juin 2007

Résumé

La participation politique qui utilise des formes d'action directe (manifestation, occupation de locaux, réquisition de richesses, grève de la faim, sabotage...), pour exprimer une revendication et/ou influencer la décision politique connaît un développement depuis les années 1970, alors que la démocratie électorale s'est affaiblie dans le même temps. Cette démocratie d'expression, d'implication et d'intervention (pour reprendre les concepts de P. Rosanvallon), à dominante protestataire, a connu des transformations récentes (recours à des formes festives et ludiques, utilisation des médias et d'Internet, essor de la désobéissance civile, légitimation parfois de l'action violente...). Il semble que ces formes d'engagement apportent à la fois une vitalité démocratique, et des menaces, notamment pour le modèle de la démocratie représentative.

Sommaire

Introduction.....	p. 3
1. L'action directe : définitions et typologies	p. 3
2. La tradition d'action directe : l'anarchosyndicalisme.....	p. 4
3. L'action directe constructive : "chacun décide directement de ce qui le concerne"....	p. 5
4. La nouveauté du militantisme fondé sur l'action directe et la désobéissance	p. 6
5. Deux conceptions de la démocratie, deux analyses opposées de l'extension de l'action directe.....	p. 7
6. Un besoin croissant d'interpellation directe du politique.....	p. 8
7. Le renouveau des mouvements utilisant l'action directe.....	p. 8
Les nouveaux mouvements sociaux : extension du domaine de la lutte Les nouvelles formes de l'action : contester, mais en s'amusant !	
8. Quand l'action directe n'hésite pas à recourir à la violence.....	p. 10
Les Black Blocs allemands "Do Or Die !" Une action directe britannique ancrée dans l'écologie radicale	
Conclusion.....	p. 14
Ressources utilisées.....	p. 15



L'exercice de la démocratie : des modes multiples, à réinterroger

Cette fiche relève d'un ensemble de synthèses qui établissent un état des lieux et une réflexion sur les modes d'exercice démocratique aujourd'hui, centrés sur la France.

La démocratie ne se réalise pas seulement (cela n'a jamais été le cas !) par les partis politiques qui agrègent les préférences et préparent les élections, par l'accomplissement du « devoir électoral » du citoyen, puis la désignation des gouvernants ; elle utilise aussi des formes nombreuses de mobilisation qui influencent la décision politique et garantissent la vitalité de la démocratie. Le vote est l'acte-symbole de la participation politique, mais en fait, celle-ci dessine un univers d'activités, dont la définition proposée par Myron Weiner (1971) paraît la plus utilisable : la participation politique recouvre « toute action volontaire ayant du succès ou aboutissant à un échec, organisée ou non organisée, épisodique ou continue, ayant recours à des moyens légitimes ou non légitimes dans le but d'influencer le choix des politiques, la gestion des affaires publiques ou le choix des dirigeants politiques à tous les niveaux de gouvernement, local ou national ». La participation politique, et, de là, l'exercice de la démocratie passent donc par l'action syndicale et l'influence plus large des groupes d'intérêt, l'engagement au sein d'associations, la signature de pétitions, des actes de consommation citoyenne, et des formes d'action plus directes (blocus routiers, manifestation étudiante, tentes des Enfants de Don Quichotte, grève de la faim, etc). Ces modes d'exercice démocratique extérieurs à celui de l'élection tiennent une place croissante dans l'exercice de l'influence, et sont en mutation. La dite « démocratie participative » est évidemment au cœur de ce mouvement de renouvellement des modes d'exercice démocratique.

Mais pour saisir ce qui se joue dans cette dynamique, il est utile de poser, avec Pierre Rosanvallon, que la participation politique mêle trois dimensions de l'interaction entre le peuple et la sphère politique : l'expression, l'implication, l'intervention. « La démocratie d'expression correspond à la prise de parole de la société, à la manifestation d'un sentiment collectif, à la formulation de jugements sur les gouvernants et leurs actions, ou encore à l'émission de revendications ; la démocratie d'implication englobe l'ensemble des moyens par lesquels les citoyens se concertent et se lient entre eux pour produire un monde commun ; la démocratie d'intervention est constituée quant à elle de toutes les formes d'action collective pour obtenir un résultat désiré »¹. Les démocraties d'expression, d'implication et d'intervention se sont renforcées et étendues, alors que la démocratie d'élection s'est érodée. On peut en conclure que la citoyenneté « mute » plutôt qu'elle décline.

On doit à P. Rosanvallon une autre distinction utile : à côté du gouvernement électoral-représentatif, il y a une deuxième scène, qu'il appelle la « contre-démocratie » : c'est l'ensemble des pratiques de surveillance, d'empêchement et de jugement au travers desquels la société exerce des formes de pression sur les gouvernants. Le pouvoir de surveillance s'explique facilement : le lien électoral est en effet dès le début apparu comme insuffisant pour obliger les représentants à tenir leurs engagements : dans toutes les démocraties, ont été mis en place des contre-pouvoirs qui portent une pression permanente sur les dirigeants. Ces pouvoirs de surveillance se sont progressivement accrus au fil des siècles, et passent aujourd'hui par le pouvoir parlementaire de contrôle de l'exécutif et d'enquête, la manifestation de l'opinion par les médias (les sondages en sont une modalité), l'intervention des partis d'opposition et l'action de mouvements sociaux. Le pouvoir de sanction et d'empêchement passe surtout par les manifestations, les médias, l'expression électorale, mais aussi le contrôle de constitutionnalité, le droit de dissolution parlementaire et les procédures judiciaires.

Ces dernières années, les modalités d'expression sociale et de participation relevant de la protestation et de la revendication se sont affermies, avec une inventivité nouvelle des moyens d'intervention. On ne pourra faire pour autant l'économie de se demander à quelles conditions les « modes d'exercice démocratique » étudiés ici se situent à l'intérieur du champ démocratique. L'action directe, la démocratie participative, le lobbying, l'utilisation du sondage, le pouvoir des experts, ne recèlent-ils pas dans certains cas un potentiel de non démocratie, du fait qu'ils suscitent des formes d'influence difficile à contrôler, de la manipulation, voire même contribuent à saper la légitimité électorale ?

¹ P. Rosanvallon (2006), *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris : Seuil, p. 26.



Introduction

L'action directe tient une place importante dans notre histoire : Révolution française, multiples révoltes ouvrières (dont celle des Canuts à Lyon en 1831 eut un retentissement international), actions anarchosyndicalistes à partir de la fin du 19^{ème} siècle, jusqu'aux récents et très médiatisés « démontages » de Mac Do, blocages de route, fauchages de champs OGM, actions coup de poing dans les manifestations anti-mondialisation, déboulonnages de panneaux publicitaires, installation de tentes de sans-abris par l'association Les Enfants de Don Quichotte...

Depuis les années 1970, de nouvelles « minorités actives »², en général sans représentation électorale, mouvements sociaux, mais aussi les syndicats et des « petits » partis, utilisent les répertoires non conventionnels de l'action collective, avec usage de l'action directe, pour refuser des mesures ou faire valoir leurs idées. Dans ces mouvements, où les jeunes sont très présents, on considère que le vote ne peut changer grand-chose, que la politique se joue surtout ailleurs que sur la scène électorale, dans des actions plus directes, en prise avec des problèmes concrets, ici et maintenant. Comment analyser cette évolution ? Peut-on en déduire que l'on assiste à une extension des formes d'expression et de participation politique au-delà du vote, qui traduirait une nouvelle forme de vitalité démocratique ? Les formes directes de participation exercent-elles une influence croissante sur la décision publique, ce qui indiquerait que l'on ranime la conception ancienne de la démocratie comme pouvoir direct des citoyens sur les orientations publiques ?

1. L'action directe : définitions et typologies

L'action directe utilise une autre démarche que celle du vote et de la représentation, historiquement plus souvent dans une logique de contestation du système de la démocratie représentative (jugé non démocratique), qu'en complément à cette logique. L'action directe est en effet, dans l'histoire, souvent une forme de contestation de la représentation parlementaire par les extrêmes politiques. Elle a été utilisée tant par l'extrême droite et les ligues dans les années d'entre-deux guerres, que par l'extrême-gauche qui condamnait les "élections pièges à cons" en France dans les années 1960-70. On distingue l'action directe non violente et l'action directe violente, qui a parfois mené au terrorisme, en Italie, en Allemagne et à un moindre degré en France avec le groupe "Action directe".

Le site Ekopédia (site sur les "techniques alternatives de vie") donne cette définition de l'action directe : "L'action directe consiste à agir soi-même, de façon à peser directement sur un problème auquel on peut être confronté, et sans avoir besoin pour ce faire appel à un intermédiaire de personnalités politiques, de bureaucrates, etc. L'action directe veut placer la conscience morale au-dessus de la loi officielle. L'action directe implique de ne pas se soucier des règles et procédures qu'appliquent les économistes et politiciens, et de décider soi-même ce qui est juste et ce à quoi il faut résister. Bien que l'action directe puisse être considérée comme un des nombreux outils à la disposition du militant, cela peut également signifier que l'on est *prêt à se battre pour prendre le contrôle de sa vie et à essayer directement d'agir sur le monde qui nous entoure*, à prendre ses responsabilités quant à ses actions et aux buts poursuivis." (<http://fr.ekopedia.org/Politique>)

L'action directe : à chaque situation, sa solution !

L'association Subsociety³ indique sur son site web un répertoire quasi-exhaustif, et donc particulièrement instructif, des formes de "l'activisme et de l'action directe" (<http://www.subsociety.org/actiondirecte.php>) :

- **Propagande** (distribution de tracts, de fanzines et journaux, collages, bombages, manifestations, écrire aux médias, campagne de destruction d'image de marque, boycott)
- **Internet** (hacking/cracking, cybermanifestations, mass mailing, échange peer to peer, Google

² Concept du psychologue Serge Moscovici pour désigner les groupes restreints actifs et idéologiquement cohérents capables d'entraîner des conflits et des changements dans leur société d'appartenance.

³ Membre du collectif anarchiste "They lie we die" basé à Rennes, dont l'objectif est de promouvoir l'esprit de la culture alternative.



bombing),

- **Interposition physique** (occupations de locaux, blocage, obstruction aux explosions, bouclier humain, sabotage, entartage),

- **Réappropriation** (squatt, réappropriation de terres, des moyens de production, des prises de décision, communalisme libertaire, transports gratuits, les TAZ (Temporary Autonomous Zone) : voir notre explication page 10),

- **Actions directes constructives** (systèmes d'échanges locaux, école libertaire, collectivité d'achat, de production, d'habitation, offre de prêts sans intérêts, distribution gratuite de nourriture),

- **Techniques de luttes anarchosyndicalistes** (protestation verbale, pétition, débrayage, coulage, différentes formes de grève : grève perlée, grève du zèle, piquet de grève, grève limitée, grève illimitée, grève avec occupation, et bien sûr grève générale dans ses variantes (généralisée, générale, générale insurrectionnelle, générale expropriatrice), lutte intra-muros, lutte extra-muros, manifestation de ville, manifestation nationale/internationale, intox, discrédit, sabotage, réappropriation, production sauvage, vente sauvage, travail sauvage, boycott, désobéissance civile.

2. La tradition d'action directe : l'anarchosyndicalisme

L'action directe est une pratique et une théorie inventée par l'anarchosyndicalisme, syndicalisme révolutionnaire et antiétatiste, né de l'entrée massive des anarchistes dans le mouvement syndical à compter de la fin du 19^{ème} siècle. Sa perspective est l'unification du mouvement syndical face au patronat et à l'Etat. Émile Pouget, secrétaire national de la CGT française d'avant 1914, en donne la définition suivante :

« L'action directe, manifestation de la force et de la volonté ouvrières, se matérialise, suivant les circonstances et le milieu, par des actes qui peuvent être très anodins, comme aussi ils peuvent être très violents. C'est une question de nécessité, simplement. Il n'y a donc pas de forme spécifique d'action directe. L'action directe, c'est la force ouvrière en travail créateur : c'est la force accouchant du droit nouveau — faisant le droit social. » (Emile Pouget, *L'Action directe*, 1910, éditions CNT-AIT)

L'anarchosyndicalisme choisit par conséquent en toute liberté ses moyens d'action et ses objectifs. Il conteste le principe et le fonctionnement de la démocratie représentative⁴. Pour agir, il utilise deux opérations successives ou simultanées que décrit le sociologue Daniel Colson (2005) : 1) par le conflit et la rupture, le syndicat révolutionnaire doit se libérer "des pièges symboliques de la loi, de la représentation et de la négociation. Il doit refuser d'être le « chargé d'affaire des intérêts ouvriers » et se retirer dans l'« irrégularité » ; 2) le syndicat peut alors aller à la rencontre de l'ensemble des organisations ouvrières (autres syndicats, coopératives, Bourses du travail, fédérations de métiers ou d'industrie, confédérations, etc.). Grâce à cette union et à cette confrontation, chaque syndicat augmente sa propre force, pour la développer au-dehors, jusqu'à la

⁴ Piotr Archinov, dans l'article "Démocratie" publié en 2005 sur le site de la fondation Pierre Besnard (http://www.fondation-besnard.org/article.php?id_article=119), énonce cette conception de l'action directe comme moyen de saper une démocratie dénoncée comme servant le pouvoir de la bourgeoisie et du capital : "La démocratie est une des formes de la société capitaliste et bourgeoise. La base de la démocratie est le maintien des deux classes opposées de la société moderne : celle du travail et celle du capital, et leur collaboration sur le fondement de la propriété capitaliste privée. L'expression de cette collaboration est le Parlement et le Gouvernement national représentatif. Formellement, la Démocratie proclame la liberté de la parole, de la presse, des associations, ainsi que l'égalité de tous devant la Loi. En réalité, toutes ces libertés ont un caractère très relatif : elles sont tolérées tant qu'elles ne contredisent pas les intérêts de la classe dominante : la bourgeoisie. La Démocratie maintient intact le principe de la propriété capitaliste privée. Par là même, elle laisse à la bourgeoisie le droit de tenir entre ses mains toute la presse, l'enseignement, la science, l'art, ce qui, en fait, rend la bourgeoisie maîtresse absolue du pays. Ayant le monopole dans la vie économique, la bourgeoisie peut établir son pouvoir illimité aussi dans le domaine politique. En effet, le Parlement et le Gouvernement représentatifs ne sont, dans les démocraties, que les organes exécutifs de la bourgeoisie. Par conséquent, la démocratie n'est que l'un des aspects de la dictature bourgeoise, mêlée sous des formules trompeuses de libertés politiques et de garanties démocratiques fictives."



« lutte suprême qui sera la grève générale révolutionnaire ».

Le syndicalisme révolutionnaire a dominé le syndicalisme français de 1890 à 1914. Sa position a ensuite été très minoritaire, comme elle l'a été de manière générale dans l'histoire du syndicalisme mondial. Néanmoins, il a toujours exercé une attraction dans l'imaginaire des militants, et reste associé aux origines « héroïques » du mouvement ouvrier en Catalogne ou dans la vallée du Pô. Par ailleurs, il a maintenu une existence souterraine pour réapparaître en 1936 et surtout en 1968 avec la mise en avant de l'autogestion dans les mouvements sociaux. Il est aujourd'hui redécouvert par les "nouveaux mouvements sociaux". Dans son ouvrage sur les nouveaux mouvements protestataires, Isabelle Sommier (2005) note des emprunts à cette tradition de l'action directe : « A regarder les modes d'intervention des organisations, l'influence du répertoire d'action qui prévalait dans les années 1970, avec ses différents rameaux, est patente. Le recours à des actions dites non conventionnelles, notamment illégales, rappelle les pratiques de l'extrême gauche, dans leur versant « coup de poing », à l'exclusion, en France, de l'usage intentionnel et prémédité de la violence contre les personnes ».

Les actions rapides en petits commandos du DAL (réquisition d'immeubles, occupations de lieux prestigieux comme le magasin Fauchon ou l'hôtel Georges V), celles des organisations de chômeurs qui ont repris les pratiques de type anarchiste visant à imposer une réquisition de richesses (actions « transports gratuits », refus de payer l'intégralité des factures d'électricité et de gaz prôné par AC !), rappelle selon I. Sommier les méthodes du syndicalisme révolutionnaire, notamment par leur potentiel de désorganisation : « les emprunts à cette tradition longtemps ostracisée sont encore discrets aujourd'hui, mais néanmoins notables : référence à l'anarchosyndicalisme par José Bové, par le syndicat SUD (émancipation, rapport distancié aux partis politiques, modèles organisationnels anti-autoritaires...), regain des mouvements anarchistes depuis 1995, mouvements anti-globalisation en Italie et Espagne ».

3. L'action directe constructive : "chacun décide directement de ce qui le concerne"

L'action directe peut aussi revêtir une forme constructive, si l'on se rappelle qu'elle induit, dans la tradition anarchiste, que chacun décide directement de ce qui le concerne : c'est la culture du *Do It Yourself* : fais le toi-même. Dans cette perspective, l'action directe permet de réaliser directement les besoins des individus et des groupes sociaux, sans passer par la médiation institutionnelle et politique. Nous reproduisons ci-dessous un extrait d'un texte libertaire, "Le vote contre l'action directe", qui explicite cette modalité d'action :

"Des exemples d'action directe, on en voit partout : quand des gus montent leur propre association pour donner à manger à ceux qui ont faim, au lieu de voter simplement pour le candidat qui promet de régler « le problème des SDF » à coups d'impôts et de bureaucratie ; quand quelqu'un fait de l'information sur les sujets qui le préoccupent au lieu de supplier les journaux d'en parler ; quand des nanas montent un groupe autodidacte au lieu de payer des cours dans une école, ou luttent pour faire fermer un centre commercial non désiré dans leur coin, c'en est aussi... L'action directe est à la base de la vieille morale américaine pleine de bon sens : sans elle, rien ou presque ne se ferait"⁵.

Cette promotion de l'action directe est rattachée à un refus du vote, considéré comme aléatoire et finalement peu efficace pour s'exprimer et concrétiser ses choix :

"À bien des égards, l'action directe est un moyen plus efficace que le vote. D'abord, les élections, c'est la loterie : si ton candidat ne passe pas, toute l'énergie de la campagne est perdue. Et puis voter renforce l'emprise du petit nombre de politiciens sur la société, ne serait-ce que par la sale habitude de délégation que ça donne à tout le monde. L'action directe, au contraire, aide à prendre conscience de sa force et de ses capacités d'initiative et de réalisation. Quand on vote, tout le monde doit se mettre d'accord sur une plate-forme. (...) Une quantité phénoménale d'énergie est perdue en récriminations. Avec l'action directe, chacun des différents groupes met en œuvre différentes approches, qui s'enrichissent les unes les autres et forment un tout. (...) On ne peut

⁵ "Le vote contre l'action directe" a été publié le 21 octobre 2004, par des militants libertaires durant l'élection américaine de 2004 opposant Bush à Kerry : http://www.federation-anarchiste.org/ml/article.php3?id_article=3038 et site <http://www.dontjustvote.com>



voter que quand la saison des élections revient (et, avec elle, celle des poires) ; on peut pratiquer l'action directe à toute heure du jour et de la nuit, quelle que soit la saison. On nous dit que voter, c'est le fin du fin de la liberté. Ce n'est pas vrai. La liberté, c'est de participer soi-même aux choix, pas d'élire Pepsi ou Coca. La liberté, c'est l'action directe. Enfin, si tout cela ne vous a pas convaincu (ce qui serait bien dommage), on peut voter et pratiquer l'action directe. L'un ne supprime pas l'autre." (même source)

4. La nouveauté du militantisme fondé sur l'action directe et la désobéissance

Un programme de recherche lancé en 1971 a intégré l'étude des comportements protestataires à l'analyse de la participation, qui était jusque-là focalisée sur les formes classiques liées aux processus électoraux. Dans le livre de 1979 (*Political Action*) qui rend compte de cette recherche pionnière, Samuel Barnes et Max Kaase cherchaient à rendre compte de l'émergence de nouvelles pratiques politiques fondées sur l'action directe dans huit pays, à partir d'enquêtes d'opinion portant notamment sur le recours à la manifestation, à la grève, à l'occupation de locaux, au blocage de la circulation.

Deux conclusions centrales se dégagent de cette étude⁶ : d'abord le fait que les années 1960 et 1970 ont été marquées par une tendance nouvelle à la participation non institutionnelle fondée sur l'action directe, mais où les modes d'action illégaux et surtout violents étaient très peu présents ; l'enquête constatait ensuite l'existence d'une continuité entre participation conventionnelle et non conventionnelle. Les chercheurs voyaient aussi dans l'explosion des "nouveaux" mouvements sociaux à partir des années soixante (étudiants, féministes, antinucléaires,...) le signe d'une extension du répertoire de l'action citoyenne dans les démocraties post-industrielles, liée à la hausse du niveau d'instruction et à la montée des valeurs post-matérialistes, individualistes et contestataires. Les formes d'action protestataires (manifestations, grèves, occupations, boycott) se banalisaient et devenaient une forme de participation politique directe, complémentaire des formes conventionnelles de la participation politique.

A partir de là, on a considéré que l'on assistait à une évolution majeure des modes de participation politique : le répertoire des modes d'engagement politique possibles dans les démocraties développées connaissait une extension "naturelle" par l'ajout de nouveaux modes d'action, plus directs.

Reprenant les indicateurs de "potentiel protestataire" de Barnes et Kaase (au sens d'approbation de ces divers modes d'action comme moyen légitime de défense de ses opinions ou de ses revendications), les enquêtes du CEVIPOF ("Centre de recherches politiques de Science Po") ont démontré la poursuite de cette tendance dans tous les pays européens : le potentiel protestataire a cru de manière très forte : entre 1988 et 2002 la proportion d'électeurs qui approuvent la manifestation comme forme d'action est passée de 50% à 75%. Le recours effectif à ces modes d'action a suivi le même mouvement d'augmentation. Il s'est effectivement banalisé et diffusé dans toutes les catégories sociales, même si c'est chez les jeunes, et à gauche, que l'on y recourt le plus.

De nombreux spécialistes du champ politique (Nonna Mayer et Pascal Perrineau, Pierre Rosanvallon,...) déduisent de tout cela que la thèse d'une "crise de la participation" qui se traduirait par un retrait des citoyens est fautive : il s'agirait plutôt d'une mutation, au cours de laquelle d'anciennes modalités de participation disparaissent alors que de nouvelles modalités s'imposent.

Par rapport aux conclusions de Barnes et Kaase (1979), on a noté que de plus en plus d'actions militantes sont fondées sur la désobéissance civile. Si cette forme d'action ne constitue pas une véritable nouveauté (elle existe dans l'histoire de France, dans les traditions chrétiennes, révolutionnaires, syndicalistes, féministes, etc.⁷), elle connaît cependant un nouvel essor depuis la fin des années 1980: en relèvent notamment les actions du mouvement protéiforme des « sans » (sans papiers, sans logement, sans emploi, etc.), les fauchages volontaires par des militants anti-OGM, les actions de Greenpeace, etc. Dominique Reynié, politologue à l'IEP de Paris, a fait

⁶ « La manifestation comme indicateur de l'engagement politique », in http://lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=9587

⁷ Mentionnons par exemple l'auto-dénonciation de 343 femmes célèbres ayant pratiqué un avortement, qui fait la une du *Nouvel observateur* le 5 avril 1971.



l'historique de l'émergence du « militantisme de la désobéissance »⁸ qui tend à faire peser une sorte de droit de veto permanent sur le contrat démocratique. Des élus assument d'ailleurs l'illégalité de certaines actions. Claude Askolovitch a réalisé sur ce thème précis une enquête pour le *Nouvel Observateur* (2004) : durant l'été 2004, des élus Verts ont ainsi participé à des actions d'arrachage de maïs transgénique, célébré le premier "mariage gay" en France (Bègles : 5 juin 2004), lancé des raids contre des hypermarchés vendant des produits contenant des OGM. Gérard Onesta et Noël Mamère (député européen et député des Verts) ont invoqué dans le premier cas l'impuissance de l'action politique et la nécessité de mettre en oeuvre immédiatement un principe de précaution.

Cela traduit une évolution : "Normalement, la désobéissance civile est une arme de dernier recours, quand tous les processus démocratiques ont été épuisés", explique D. Reynié. "Aujourd'hui, on emploie cette notion sans discernement. En réalité, on cultive la désobéissance tout court comme une vertu. Mais si chacun s'arroge le droit de décider s'il va ou non respecter la loi, on affaiblit l'état de droit, et on peut tout valider. L'arrachage d'OGM comme des commandos anti-avortement. L'obéissance à l'autorité démocratique n'est pas une oppression, c'est une garantie. »

5. Deux conceptions de la démocratie, deux analyses opposées de l'extension de l'action directe

Ces actions peuvent effectivement être qualifiées d'anti-démocratiques, au sens où elles refusent d'admettre la loi de la majorité, l'autorité démocratique, l'état de droit, et exercent une sorte de chantage à la paix sociale. Pour les politologues Pierre Favre et Olivier Filleule, il est erroné de considérer qu'existe aujourd'hui une extension des formes d'expression et d'exercice démocratique, notamment par l'action directe. Ces actions protestataires, fondées sur la transgression et souvent aussi sur la violence, ne peuvent être considérées, selon ces auteurs, comme des formes démocratiques de participation.

A l'inverse, les mouvements qui en appellent à l'action directe et à la désobéissance civile se basent sur une autre conception de la démocratie : selon une formule attribuée à José Bové, « *les élus sont des élus du peuple, pas des élus de la loi* ». Dans cette perspective, une loi n'est pas forcément légitime : le citoyen ne peut se contenter du fonctionnement de la démocratie représentative pour agir sur la réalité sociale et économique. La désobéissance civile, pacifique, est de ce point de vue une manière citoyenne et légitime de compléter la loi, de la contourner, de la relativiser, ou de la contester. Ce courant se réfère à de multiples personnalités, comme Gandhi, ou Martin Luther King. Finalement, ce militantisme de la désobéissance constitue une modalité de l'action collective destinée à la production de règles nouvelles, pour permettre ce qui n'est pas autorisé (par exemple : liberté pour les homosexuels de se marier légalement) ou interdire ce qui est autorisé (par exemple : culture des OGM). L'action directe peut aussi favoriser la vie démocratique en sensibilisant le public à une question (débat sur les OGM et la "mal bouffe" lié aux actions de la Confédération paysanne), ou en suscitant un débat public.

En tout état de cause, et quoi qu'on en pense, l'action directe, légale ou illégale, pacifique ou violente (éventuellement terroriste), reposant ou non sur la désobéissance civile, relève des formes de participation politique (nous disons bien participation politique, et non participation démocratique, ou forme démocratique de participation) au sens où il s'agit d'actions volontaires, menées dans le but d'influencer la décision politique.

Il existe donc deux points de vue radicalement différents sur la question de la légitimité ou non, en démocratie, de mettre en cause l'autorité de la loi. Ces points de vue divisent notamment en France les Verts, souvent favorables à la désobéissance, et le Parti socialiste qui prône l'utilisation de l'outil juridique.

⁸ D. Reynié (2003), « La crise démocratique de l'obéissance », un Pascal Perrineau (dir), *Le désenchantement démocratique*, Ed. de l'Aube



Deux stratégies dans les manifestations anti-CPE : légalisme et radicalisme

L'existence de deux stratégies distinctes dans les manifestations anti-CPE (Contrat Première Embauche) de mars 2006 en France, l'une légaliste, l'autre fondée sur la désobéissance civile, a été mise en évidence par Philippe Darantier, dans un article du 5 mai 2006⁹.

La première était une stratégie légale exerçant une pression d'ordre politique par le débat d'idées, exploitant les techniques de communication, la pression par la manifestation, et recherchant une décision politique faisant autorité : "Les acteurs de cette stratégie « légale » cherchent à peser sur le développement du droit et des lois pour opérer la transformation sociale. Les caractéristiques de cette stratégie sont triples : elle revendique la légitimité du droit ; elle fait pression pour créer les conditions favorables à une concertation ; elle recherche l'arbitrage".

La seconde démarche était une stratégie radicale découlant d'une justification idéologique du combat contre la précarité : "Sa mise en œuvre passait par le choix de la provocation des normes et des autorités. Elle exploitait le registre de la communication par la mise en scène et la médiatisation d'actions directes, assumant leur violence. La stratégie « radicale » consiste à agir pour changer le système (...). Il n'est plus question de composer avec les règles établies, mais de les transgresser. (...) Le nouvel impératif de la politique est d'installer l'événement au centre du débat, et même de remplacer le débat par un engrenage événementiel et médiatique. Ses trois caractéristiques sont les suivantes : elle établit la confrontation avec l'autorité ; elle exerce une pression par l'action directe provoquée et mise en œuvre ; elle invoque un autre champ de légitimité que celui de l'ordre établi, et de ce fait récuse l'arbitrage des institutions en place pour imposer sa propre logique de souveraineté."

Le blocage de 59 universités sur 84 au plus fort du conflit n'avait rien de spontané, de même que les tentatives répétées d'occuper la Sorbonne, comme l'expose un article du « Courant Communiste International » (Indymédia le 9 avril 2006) sur ces événements : « *Les blocages étaient un moyen que se sont donné les étudiants les plus conscients et combattifs pour manifester leur détermination et surtout pour entraîner un maximum de leurs camarades vers les assemblées générales où une proportion considérable de ceux qui n'avaient pas compris la signification des attaques du gouvernement ou la nécessité de les combattre ont été convaincus par le débat et les arguments* ».

6. Un besoin croissant d'interpellation directe du politique

Le besoin croissant d'interpellation directe du politique traduit l'aspiration à des modes de participation plus actifs. La manifestation, dans ses formes diverses et renouvelées, reste l'un des modes les plus utilisés d'interpellation des dirigeants (selon la tradition, cela passe par la remise d'un texte revendicatif à l'autorité visée, par un parcours de la manifestation prévu de façon à ce que le point de départ ou d'arrivée du cortège soit le lieu où siègent les responsables dont on attend qu'ils modifient une décision : ministère, préfecture, rectorat...). Ce besoin se manifeste surtout de deux manières :

- dans la fréquence des manifestations « dépendantes », selon la terminologie inventée par P. Favre et O. Fillieule pour identifier des manifestations organisées parce qu'une personnalité est présente. Dans toute la France, la visite de personnalités politiques suscite le plus souvent des manifestations. Tous les voyages officiels d'hommes politiques à Nantes de 1987 à 1991 par exemple, ont donné lieu à des manifestations (39 en 1987... 22 en 1991). Cette interpellation directe du politique n'inverse cependant pas la hiérarchie des circuits de légitimation, puisqu'on voit bien que la manifestation cherche à influencer les élus, ou les élections, qui restent centraux dans les processus de décision;

- dans la place croissante des micro-mobilisations réunissant moins de 50 personnes autour de revendications ponctuelles, le plus souvent dans le cadre de "démonstrations de rue". P. Favre et O. Fillieule parviennent au chiffre de 7 500 à 8 000 démonstrations de rue par an en France. En l'espace d'une année, on manifeste aujourd'hui en France autant qu'en 20 ans au début du 20ème siècle ! Pour la seule ville de Nantes, sur la période 1979-1991 (pour reprendre cet exemple), P. Favre et O. Fillieule recensent 1766 manifestations, soit près d'une manifestation tous les trois

⁹ Institut supérieur du travail, Les études sociales et syndicales : <http://www.istravail.com/article296.html>



jours et demi en moyenne. La propension à manifester est forte en tendance générale, ce qui tendrait à prouver la diffusion des modes de participation directe. L'interpellation de dirigeants ou de leurs représentants devient en quelque sorte un mode normal d'engagement dans notre système.

7. Le renouveau des mouvements utilisant l'action directe en France à partir de 1994-95

Un renouveau du conflit social a été observé depuis les années 1990, en Europe et aux Etats-Unis, alors que jusque-là, on relevait une tendance à la baisse de la conflictualité sociale. Certains analystes situent ce mouvement en France à partir de 1986-87 (grève des agents de la SNCF, mobilisation estudiantine, puis multiplication des coordinations entre 1986 et 1989), mais on retient plus souvent les années 1994-95, date de la mise en place du mouvement des « sans » (sans-papiers d'abord, puis mal-logés et sans-emplois ensuite). En décembre 1994, un immeuble de Saint-Germain-des-Prés (rue du Dragon) est occupé. D'autres formes d'action directe ont lieu au même moment, notamment des mouvements de grèves dans la fonction publique. Suivent, chronologiquement, la montée en puissance du mouvement altermondialiste après la création d'Attac en juin 1998, les manifestations des mouvements dits « anti-mondialisation » à Seattle, Nice, Gênes, au Forum social européen de Florence en novembre 2003, etc.

Les nouveaux mouvements sociaux : extension du domaine de la lutte

De nombreux analystes ont mis en avant la nouveauté de ces mouvements contestataires, en les opposant aux mobilisations « défensives » du monde du travail, de moins en moins bien représenté par les syndicats. Cette analyse de la conflictualité sociale, issue des travaux d'Alain Touraine, part de l'hypothèse que le passage de la société industrielle à la société post-industrielle affaiblit le conflit de classes né de la sphère du travail, au profit de nouveaux acteurs, porteurs de revendications culturelles plutôt que de revendications liées au travail. Les « nouveaux mouvements sociaux » (NMS) désignent les mobilisations déployées à partir des années 1970, en dehors de la sphère du travail : écologie, pacifisme, féminisme, mouvement homosexuel, etc. Leurs membres ont un nouveau profil (plus de jeunes, de femmes, de membres issus de la classe moyenne instruite, de salariés des services publics) et se mobilisent dans le cadre d'associations ou de groupes informels.

Cette thèse est pourtant fortement nuancée par la forte remontée des conflits du travail à partir de 2000-2001 et par la nature des enjeux portés par les nouveaux mouvements sociaux : l'accès au logement, à l'emploi, la lutte contre la précarité ne se sont pas précisément des enjeux d'une « société post-matérialiste ». Finalement, les anciens et nouveaux mouvements ne sont pas forcément de nature distincte, et dans les faits, ils unissent souvent leurs forces, notamment dans la lutte contre les différentes formes de mondialisation économique.

Ces « nouveaux mouvements sociaux » ont plusieurs points communs : ils partagent une posture contestataire, remettent souvent en cause ce qu'ils définissent comme des injustices ; valorisent l'action directe ; développent ce que le politologue Jacques Ion appelle un « idéalisme pragmatique » (souci de résultats tangibles, rapides, qui d'ailleurs les aide à recruter des jeunes militants). Le « militantisme par objectif », visant une mesure précise, en est un aspect récent : l'association « Les Enfants de Don Quichotte » par exemple, lutte pour les droits des sans-domicile fixe ; « Génération précaire » lutte contre la pratique des stages à répétition pour les étudiants ; « Jeudi noir », « collectif de jeunes galériens du logement » dénonce les propriétaires qui augmentent le loyer du montant de l'allocation logement (Le Monde, 18.1.2007, site www.jeudinoir.org), etc. Ces mouvements cherchent à imposer une question dans l'espace public par leur mobilisation et y arrivent de plus en plus, semble-t-il : c'est, en 1954, l'appel de l'abbé Pierre qui suscite la loi sur l'habitat populaire ; plus tard l'initiative de Coluche qui est à l'origine des Restos du cœur ; l'éditorial d'Ignacio Ramonet dans le Monde diplomatique qui est au départ de la création d'Attac pour l'application de la taxe Tobin ; les squats qui ont poussé J. Chirac, alors maire de Paris, à réactiver en décembre 1994 la loi de réquisition ; les manifestations anti-CPE à l'origine du retrait de la loi, etc.

Mais chaque lutte spécifique identifiant un problème et exigeant sa résolution, cela occasionne une fragmentation des lieux contestataires, la diversification des thématiques et des modalités de lutte.



Le paysage que forment ces mouvements est par conséquent très mouvant, constitué de multiples organisations peu stables, partageant un souci de démocratie directe, et méfiants à l'égard des modèles hiérarchiques d'organisation. Cette hétérogénéité des nouveaux mouvements sociaux explique une partie de leur fonctionnement (forte capacité de mobilisation, difficulté à dégager une stratégie commune lorsqu'ils se regroupent, unité acquise seulement par l'action, etc.).

Un autre élément de nouveauté tient en la capacité de ces mouvements à s'agréger dans des mobilisations transnationales (contre la guerre, contre un accord de libre échange...), souvent dans le cadre de cette coalition multipolaire (dont la cohérence idéologique est faible) qu'est le mouvement altermondialiste.

Enfin, sur le plan de leur composition, les nouveaux mouvements contestataires ont pour nouveauté de mêler des personnes en situation de souffrance (chômeurs, sans logis, sans-papiers, personnes infectées par le VIH dans le cas d'Act up...), des militants professionnels, des sympathisants ponctuellement mobilisés, et parfois des personnalités connues (présence d'Emmanuelle Béart au côté des sans-papiers, parrainages d'immigrés en situation irrégulière par des personnalités...), et enfin, des personnes ayant des compétences professionnelles utiles à la cause (juristes, avocats, économistes qui nourrissent la réflexion d'AC ! contre le chômage).

Les nouvelles formes de l'action : contester, mais en s'amusant !

Le collectif Jeudi noir, créé en octobre 2006 est une bonne illustration des modes d'intervention plébiscités par les nouveaux mouvements sociaux. Le collectif s'inspire des « flahs mobs », mobilisations éclair, où, par invitation, via Internet surtout, les sympathisants sont invités à intervenir à un moment donné dans un endroit précis (ils poussent alors un cri, engagent une bataille d'oreiller, etc.). Dans le cas de Jeudi noir, à l'heure convenue, de 10 à 40 personnes se présentent, en ordre dispersé, pour visiter un appartement, et y font la fête, à la consternation du propriétaire. Ce type de mouvement n'hésite pas, par ailleurs, à utiliser d'autres modes d'action pour parvenir à ses fins (contacter des élus, utiliser la presse, etc.).

Dans cet exemple, le collectif s'approprie momentanément un espace pour porter son « message ». C'est une caractéristique de très nombreuses initiatives. Le développement des happenings dans des lieux publics depuis le milieu des années 1990 (ils ont été popularisés en France notamment par Act up et Greenpeace), les repas de quartier¹⁰, les différentes formes de « réquisition » ou « réappropriation » de richesses (dans les supermarchés, par l'utilisation gratuite des transports, de logements) relèvent d'une nébuleuse de pratiques qui utilisent la « réappropriation de l'espace public ». L'anarchiste new-yorkais Hakim Bey a théorisé¹¹ ce type d'action, et a considéré qu'elles libéraient des « zones autonomes temporaires » (Temporary Autonomous Zone : TAZ) : « une TAZ est comme un soulèvement qui ne se confronte pas directement à l'Etat, une opération de guérilla qui libère une aire (de temps, de terre, d'imagination) et ensuite se dissout pour se reformer dans un autre lieu, dans un autre temps, avant que l'Etat ne puisse l'écraser ».

Dans son article sur les mouvements qui se retrouvent derrière l'objectif de réappropriation de l'espace public, J. Guillet relève leurs points communs : « malgré la disparité des initiatives, on retrouve des constantes dans le rapport qu'elles créent avec leur public : la contestation d'une situation, sociale ou politique, par la proposition d'une action collective — et non par l'adoption d'un texte —, l'humour, la dérision, l'absence de ligne politique « serrée », l'accessibilité de la démarche et son ouverture au plus grand nombre, la brièveté des engagements proposés, la gratuité, et la conviction que la multiplication des victoires symboliques sur l'ordre établi changera les gens, donc la société. » (Guillet) Ces actions font en effet la part belle à l'art et à l'humour. Le terme « activistes » (artistes + activites) a été inventé à point nommé pour désigner l'utilisation des ressources de l'imagination, de l'art et de l'humour pour avancer de nouvelles formes d'expression politique, au travers desquelles émergent notamment des artistes ou des animateurs qui mettent en scène la parole et la vie des habitants. Les manifestations carnavalesques, l'esthétisation de la révolte, l'utilisation de l'art, la convivialité dans l'action, la scénographie de rue, vont jusqu'à la création d'événements spécialement conçus pour les journalistes pour exercer une influence sur l'agenda politique. Le mouvement homosexuel et l'association Act up ont été parmi les acteurs les plus novateurs en France en la matière (préservatif géant placé sur l'obélisque de la Concorde, die-in où les militants, se couchant par terre, représentent les morts du sida...).

¹⁰ Au sein du quartier Arnaud Bernard, au centre-ville de Toulouse, de multiples initiatives alternatives sont apparues (réseau de gardes pour enfants, « débats socratiques » sur la place...), et pour certaines d'entre elles se sont diffusées en France (c'est le cas des repas d'immeubles et de quartier).

¹¹ H. Bey (1997), TAZ, Zone autonome temporaire, Paris : Eclat.



8. Quand l'action directe n'hésite pas à recourir à la violence

La très grande majorité de la participation politique par l'action directe utilise des méthodes non violentes, comme les marches ou les grèves de la faim, ou l'utilisation du corps des militants à des fins d'obstruction : sit-in (s'asseoir en masse par terre), die-in (se coucher sur la chaussée), constitution de chaînes humaines résistantes à la pression policière pour empêcher les participants de sommets internationaux de rejoindre leurs lieux de congrès par exemple, présence en un lieu pour les « boucliers humains volontaires » en Irak ou les militants anti-routes en Angleterre enchaînés à des arbres.

Néanmoins, après épuisement des moyens légaux, de nombreux mouvements utilisent des modalités qui relèvent de l'illégalité, voire de formes de violence. P. Favre et O. Fillieule (1994) ont très clairement établi la difficulté d'isoler clairement les actions légales des pratiques illégales. Nous citons un extrait d'un de leurs articles :

“Les actes de participation sont dans un certain nombre de cas un composé mixte et instable d'activités légales et illégales, pacifiques et violentes. Même le vote, aujourd'hui totalement pacifié en France, peut être en relation avec des actes violents (les rixes entre colleurs d'affiches, aux suites parfois mortelles, sont de toutes les campagnes électorales) et des pratiques illégales (par exemple le dépassement du plafond des dépenses autorisées, pour ne pas parler de financements inavoués). Le critère de légalité d'une action est d'usage plus incertain qu'il n'y paraît. Par exemple, si la liberté de manifestation est reconnue en France, elle est soumise à déclaration auprès de l'autorité administrative qui peut décider de l'interdire. La conséquence, comme le note justement Bernard Denni (1986), est que «la légalité ou l'illégalité de l'action collective dépend moins du comportement des intervenants que de la réponse du pouvoir politique à cette action, voire à son projet» (p. 189). On n'oubliera pas, de surcroît, que la qualification juridique d'une manifestation peut varier en fonction de son déroulement : l'action est légale tant que l'itinéraire est respecté et les manifestants calmes, mais la démonstration de rue devient attroupement (ou du moins est considérée comme telle par les forces de l'ordre) lorsque l'itinéraire n'est plus respecté ou que l'ordre de dispersion n'est pas suivi d'effets. Dans ces conditions, comment séparer dans un même événement ce qui ressort de la participation à une action légale de ce qui s'en écarte, d'autant que le tracé d'une frontière entre l'un et l'autre dépend évidemment de l'interprétation que les parties en présence donnent de ce qui s'est passé. L'étude du déroulement concret des manifestations montre d'ailleurs qu'il est des actions revendicatives (spécialement celles des agriculteurs) dont la caractéristique est qu'elles utilisent successivement ou simultanément les deux registres de la démonstration pacifique et de l'action violente.”

Minoritaires par leur position et le nombre de leurs militants, certains mouvements n'hésitent pas à légitimer ouvertement la violence contre des biens ou des personnes : ils attaquent les forces de l'ordre, des symboles du capitalisme comme les banques ou les grandes enseignes commerciales, pour affaiblir leur image ou leur causer des pertes financières. Les télévisions du monde entier ont montré les membres de ces mouvements à l'œuvre lors des contre-manifestations de Seattle et de Gênes. Pour en comprendre la logique, deux de ces mouvements peuvent être rapidement présentés.

Les Black Blocs allemands

Il n'y pas de manifestation « anti-mondialisation » sans son lot de groupements qui ont recours à la force¹² : c'est le cas des Black Blocs auxquels Francis-Dupuy-Déry, chercheur engagé spécialiste de l'action directe, a consacré une enquête dont nous résumons les principaux éléments¹³. Tout commence à Berlin Ouest, pendant l'hiver 1980 : les policiers ont vidé des squats de militants du mouvement autonome. Décidés à défendre leur logement, ces militants ont formé les premiers Black Blocs (l'expression vient de la police allemande) et ont affronté les policiers dans

¹² Les “blocs rouges” sont composés de militants marxistes-léninistes. L'utilisation de cette couleur lors des manifestations indique aux autres manifestants qu'ils utilisent l'action directe violente avec les risques correspondants, alors que les “blocs jaunes” utilisent l'action directe non violente comme le blocage de route ; il existe aussi les “Pink Blocs” homosexuels.

¹³ “Black Blocs Bas les masques”, http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=MOUV&ID_NUMPUBLIE=MOUV_025&ID_ARTICLE=MOUV_025_0074#no2



de violents combats de rue : "Le Black Bloc est un type d'action collective. Ceux et celles qui veulent former un Black Bloc se présentent lors d'une manifestation vêtus et masqués de noir : se reconnaissant aisément, ils peuvent alors constituer un contingent. Les fonctions d'un Black Bloc sont symbolique : exprimer une présence anarchiste au coeur d'une manifestation, mais aussi et surtout pratique : permettre aux militants de mener des actions directes, car la masse dans laquelle ils se fondent leur assure une solidarité politique et protège leur anonymat, ce qui rend difficile pour les policiers de cibler et d'arrêter un individu en particulier".

Cette tactique est utilisée couramment par les militants autonomes lors de grandes manifestations. Ainsi, ils ont participé le 30 novembre 1999 à la "Bataille de Seattle", en lançant des frappes contre des succursales de banques et des magasins Gap, Levi's, McDonald's. Ce recours spectaculaire à la force a permis au mouvement d'obtenir une très grande visibilité médiatique. Pourtant, les manifestants non violents et les porte-paroles des groupes réformistes accusent les Black Blocs de nuire à l'image publique du mouvement altermondialiste. Les Black Blocs justifient le recours à la force : selon eux, les moyens pacifistes sont trop limités et font le jeu du pouvoir. Pour Francis Dupuy-Déri, c'est une forme d'expression d'une opinion politique qui participe à la vie démocratique. A l'inverse, pour les autorités des pays concernés, cette attitude est antidémocratique. Le « Groupe Terrorisme » du Conseil de l'Union européenne a décidé le 13 février 2001 que les « actes de violence et de vandalisme criminel commis par des groupes extrémistes radicaux » lors des manifestations contre la mondialisation devaient être considérés « comme des infractions à l'article premier de la décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme ».

"Do Or Die !" Une action directe britannique ancrée dans l'écologie radicale

Au Royaume Uni, le recours à l'action directe est parfois justifié par la bipolarisation partisane traditionnelle et le fait que les petits partis peuvent difficilement influencer le jeu électoral. Cette configuration encouragerait l'activité politique extra-parlementaire, qu'il s'agisse de lobbies ou de campagnes d'action directe.

Au Royaume Uni, c'est sur la question écologique que l'expression du radicalisme se manifeste le plus, comme l'a révélé l'étude de Pierre Guerin (2005). Les mouvements écologistes ont traditionnellement recours à des actions radicales. Le mouvement anti-routes s'est ainsi opposé dans les années 1980 au gigantesque programme gouvernemental de construction routière, et ses "routes de la prospérité" voulues par le gouvernement Thatcher. Il rassemblait des activistes et des populations locales touchées par le fameux syndrome NIMBY (Not In My Backyard : Pas dans mon jardin), et mettait en avant la protection d'espaces sauvages, les nuisances liées aux transports et au développement industriel, etc. Les occupations de sites forestiers voués à la destruction se sont multipliées, les militants cherchant à retarder le plus possible le déclenchement des travaux et à susciter un climat social qui empêche la mise en chantier de nouveaux projets. De fait, le coût à la fois financier et symbolique des expulsions pour les autorités publiques a amené à réduire le programme initial (de 600 routes projetées, 500 ont été abandonnées). Les activistes ont aussi utilisé d'autres armes : l'occupation des bureaux des promoteurs, l'interruption de réunions d'actionnaires et le sabotage, techniques éprouvées depuis des années au sein du mouvement de libération animale, premier à avoir concilié ces pratiques diverses au sein de mêmes campagnes (boucheries attaquées, incendie de dépôts et dans le même temps, tables de presse en centre ville, distribution de thé par des grands-mères pendant les occupations...). Le mouvement s'est étendu et radicalisé dans les années 1980-1990, et distancié des associations comme Greenpeace ou Friends of the Earth qui ont joué le jeu de l'institutionnalisation. Les OGM ont progressivement remplacé les routes au centre des préoccupations du mouvement (destructions de centaines de sites de cultures transgéniques, attaques de laboratoires, harcèlement de leur personnel scientifique et d'encadrement jusqu'à leur domicile, sabotage de conférences, occupation de bureaux, boycotts). En 2003, les sociétés Bayer et Monsanto ont annoncé finalement qu'elles ne menaient plus d'expérience sur le territoire britannique. Ces mouvements radicaux se rassemblent aujourd'hui autour du thème de l'anti-globalisation.



Conclusion

L'action directe est donc à considérer avec prudence, à la fois fondatrice de notre imaginaire et de la réalité même de notre démocratie depuis la Révolution française, et à la fois porteuse d'un potentiel de non démocratie, par la remise en cause des règles démocratiques qu'elle suscite.

De l'histoire de l'action directe, et du décryptage de ses logiques actuelles, il ressort que l'on ne peut valider aussi facilement que l'on aurait espéré l'idée pourtant rassurante selon laquelle la progression de la participation politique directe viendrait en quelque sorte, avec d'autres formes de participation (dans les registres de l'expression, de l'implication et de l'intervention) compenser l'affaiblissement sur le long terme de la participation électorale.

Dans de nombreux cas, l'action directe agit comme un veto, en bloquant des actions engagées par des gouvernements élus. Elle impose la prise en compte par les pouvoirs publics de "problèmes", en fonction de la médiatisation qu'ils ont obtenue par la mobilisation, ce qui tend à rendre l'action publique "pointilliste", à favoriser des réponses au coup par coup et dans l'urgence au problème posé (l'apparition d'un "droit au logement opposable" suite à l'action des Enfants de Don Quichotte), au risque de moins bien répondre à l'enjeu dans lequel il s'inscrit (la question des difficultés d'accès au logement ne concerne évidemment pas les seuls sans-abris).

Le fait que la participation politique utilise de manière croissante l'action directe favorise sans doute une transformation de la conception de l'intérêt général en France. Comme la pression des groupes d'intérêt, l'action directe nous amène vers une pratique démocratique où la définition de l'intérêt général passe par une compétition (voire la lutte au sens fort) des intérêts. A une démocratie plus pluraliste, où l'Etat serait de plus en plus dans un rôle d'arbitre ou de régulateur des intérêts, correspondrait alors une "société de groupes d'intérêt"¹⁴.

¹⁴ Selon la formule d'Emiliano Grossman (professeur au CEVIPOF) et Sabine Saurugger (professeur à l'IEP de Grenoble) (2006).



Ressources utilisées

Askolovitch Claude (2004), "Ces élus qui défient la loi", *Le Nouvel Observateur*, 26.08.2004

Barnes Samuel, Kaase Max (1979), *Political Action: Mass Participation in Five Western Democracies*, Londres : Sage Publications

Colson Daniel (2005), "L'action directe", *Réfractations* n° 7, http://raforum.info/article.php3?id_article=2881

Favre Pierre, Fillieule Olivier (1994), "La manifestation comme indicateur de l'engagement politique", in Perrineau P. ed. *L'Engagement politique, déclin ou mutation?*, Paris : Presses de la FNSP

Grossman Emiliano, Saurugger Sabine (2006) "Les groupes d'intérêt français. Transformation des rôles et des enjeux politiques", *Revue française de science politique*, vol. 56, n°2, avril 2006

Guerinet Pierre (2005), "Elements pour une présentation du mouvement d'action directe britannique", *EcoRev - revue critique d'écologie politique*, http://ecorev.org/article.php3?id_article=331

Guillet Jérôme (2006), Des nouvelles formes d'interventions dans l'espace public, *Territoires*, n°470, sept. 2006

Rosanvallon Pierre (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris : Seuil

Sebastianoff François, "Les actions directes non violentes", http://raforum.info/article.php3?id_article=2882.

Sommier Isabelle (2003), *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris : Flammarion

Tilly Charles (1986), *La France conteste : de 1600 à nos jours*, Paris : Fayard